



COMMUNIQUÉ

RAPPORT D'ÉTAPE DU GROUPE DE TRAVAIL INDÉPENDANT SUR LA RÉFORME DES TARIFS D'AIDE JURIDIQUE : LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES FAIT LE POINT

Montréal, le 20 mai 2022 La Commission des services juridiques (CSJ) fait le point sur la mise en œuvre des recommandations du rapport d'étape du Groupe de travail indépendant (GTI) sur la réforme des tarifs d'aide juridique.

Depuis sa création en décembre 2020, le GTI a déposé le 9 juillet 2021 un rapport d'étape sur deux sujets jugés prioritaires, soit la détermination de solutions aux irritants liés à la délivrance des mandats d'aide juridique et le paiement de considérations spéciales. Dès lors, la CSJ a entrepris les démarches nécessaires afin que soient mises en œuvre les recommandations dans les meilleurs délais.

Ce rapport fait état de 43 recommandations, dont certaines touchent le *Programme de transformation numérique du réseau de l'aide juridique* (eMAJ) de la CSJ, d'autres sont davantage de nature administrative puisqu'elles concernent la CSJ et les centres régionaux et enfin certaines recommandations requièrent des modifications réglementaires ou législatives.

À ce jour, les 13 recommandations en lien avec des processus administratifs ont été réalisées et sont en voie d'être mise en œuvre. À cet égard, un guide sur la facturation, un guide sur les demandes de dépassements d'honoraires, de même qu'un formulaire de demande seront mis à la disposition des avocats de la pratique privée. Une capsule d'information quant aux dépassements d'honoraires est également en production et une entente portant sur sa diffusion est présentement en discussion avec le Barreau du Québec. Les 18 recommandations en lien avec la transformation numérique ont été prises en compte et seront ainsi intégrées dans le cadre du projet eMAJ. Quant aux 12 recommandations restantes, des travaux ont cours entre la CSJ et le ministère de la Justice afin de procéder aux modifications réglementaires et législatives requises.

Soulignons pour terminer que la CSJ est en attente du rapport final du GTI et que les tarifs actuels demeurent en vigueur jusqu'au 30 septembre prochain.

À propos de la Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques est l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* au Québec. L'aide juridique peut être accordée à toute personne financièrement admissible pour différents services juridiques en droit administratif, carcéral, civil, criminel, familial, de la jeunesse (protection de la jeunesse et justice pénale pour les adolescents), droit de l'immigration, de la santé et social. Elle est également l'organisme chargé d'offrir le Service d'aide à l'homologation (SAH), le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants ([SARPA](#)) et un Service de consultation juridique de quatre heures sans frais pour toute personne victime de violence sexuelle ou de violence conjugale ([Rebâtir.ca](#) / 1-833-Rêbatir).

Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet de la Commission des services juridiques à l'adresse suivante : <http://www.csj.qc.ca> .

Sources : M^e Richard La Charité, rlacharite@csj.qc.ca
Directeur du Service des communications
Commission des services juridiques
(514) 873-3562, poste 5232